

« Défi Entreprises »

Bulletin de Participation

L'entreprise :

Représenté par :

reconnait avoir pris connaissance du programme et des conditions générales de la manifestation du Rassemblement International des Sportifs :

« **Défi Entreprises** ».

Dans le cas où l'entreprise n'aurait pas de candidats à la descente en raft elle a le droit de faire défendre ses couleurs par une association de son choix ou de s'en remettre aux organisateurs qui assureront la participation de l'entreprise à la manifestation.

Le RIS mettra à la disposition de l'entreprise 6 invitations pour le déjeuner du 8 septembre et 2 invitations chefs d'entreprises pour le dîner festif de la Nuit des Sportifs (au-dessus une participation par personne supplémentaire sera demandée).

Conformément aux conditions générales l'entreprise verse ce jour la somme de 500 € correspondant aux 50% du forfait.

Le solde (si il y a) sera versé au plus tard le 30 juin.

Passé le 30 juin 2012 le droit d'inscription ne pourra être soumis à un quelconque remboursement de la part de R.I.S.

Fait à : le :

Pour la société

« Défi Entreprises »

Règles

IMPERATIF : les participants doivent savoir nager

Chaque raft prend 6 personnes à son bord ; un moniteur agréé faisant partie de la base « SPORT et NATURE » de ST PE DE BIGORRE dirige l'équipe

Les places peuvent être réservées pour les employés ou les clients de l'entreprise

Le R.I.S. assurera la promotion des entreprises participantes grâce à un partenariat avec les médias, à une présentation des équipes à la presse au mois de mai, à l'organisation de jeux-concours, à une remise de prix officielle, un encart publicitaire dans les éditions des documents promotionnels du R.I.S.

Le Défi Entreprises comprend 2 à 3 manches ; Chaque manche permet d'obtenir des points pour établir le classement final

Le rendez-vous est sur le parking de la base « Sport et Nature » à St PE DE BIGORRE.

Les voitures restent sur place, le transfert au point de départ des rafts se fera en car
Les concurrents revêtent l'équipement fourni par Sport et Nature avant le transfert au point de départ.

Au départ, les concurrents montent dans le raft de l'entreprise qu'ils représentent (départ de l'Arrouza ou du Quai St Jean) en fonction du niveau des eaux

Logos des entreprises ; les concurrents peuvent durant toute l'épreuve arborer les couleurs de l'entreprise : Tee-shirt, casquettes, écharpes,....

Traversée des Sanctuaires avec un arrêt à hauteur de l'Autel de la Prairie.

IMPORTANT : durant toute la traversée des Sanctuaires, et notamment au passage devant la Grotte de Massabielle, le **SILENCE** et le respect des lieux sont demandés. Le vrai départ aura lieu à la sortie des Sanctuaires

Retour au stade Antoine Béguère à Lourdes avec vos véhicules pour une nouvelle épreuve sportive

Remise des prix.